Existe-t-il des aides pour la mise en conformité de mon installation d’assainissement ?

La Communauté de communes de la Vallée dorée peut subventionner les travaux concernant la mise en conformité du raccordement au réseau d’eaux usées, ainsi que la déconnexion des eaux pluviales avec la mise en oeuvre de techniques alternatives de gestion des eaux de pluie à la parcelle.

D'autres aides existent dont les démarches doivent être à votre initiative.

Vous trouverez les informations nécessaires sur cette page.